



Rapport du Président du Jury
Concours d'Attaché territorial – Session 2012

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'un des concours d'accès au grade d'Attaché Territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours, externe, interne et troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse des épreuves écrites ou des épreuves orales.

Le Président du Jury

Michel POGGETTI
Administrateur Territorial hors classe

Directeur des assemblées de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

1 – Le cadre national

Comme cela fut le cas lors de la précédente session, Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône a pris en charge l'organisation de ce concours pour l'ensemble des Centres de gestion des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

2 – Les données de la session 2012

A. Principaux chiffres de la session

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès, toute spécialité confondue, est la suivante :

Attaché territorial session 2012				
Voies	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme en %
Externe	153	1589	934	41,22%
Interne	72	2368	1635	30,95%
3ème Concours	21	319	235	26,33%
Total	246	4276	2804	34,43 %

B. Typologie des candidats

▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 29 ans.
La répartition par sexe est la suivante : 74,20 % de femmes et 25,80 % d'hommes.
79,50 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 39 ans.
La répartition par sexe est la suivante : 78,38 % de femmes et 21,62 % d'hommes.
81,50 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 40,5 ans.
La répartition par sexe est la suivante : 71,47 % de femmes et 28,53 % d'hommes.
81,50 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 – Les épreuves écrites

A. Le concours externe

- ✓ Le sujet de l'épreuve de composition était le suivant :

« Le rôle des collectivités territoriales face aux inégalités socio-économiques ».

Sur la forme, comme chaque année apparaissent des différences quant à la présentation des copies.

L'expression écrite est souvent mal maîtrisée et les correcteurs s'étonnent et s'inquiètent de rencontrer de plus en plus souvent un style familier accompagné de nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire.

Trop rares sont les copies portées par un style aisé, clair et précis, donc agréables à lire.

Les connaissances, sur le fond, sont souvent lacunaires et/ou imprécises. Dans certaines copies, quelques idées intéressantes sont certes à relever, mais celles-ci n'apparaissent que de manière sporadique.

Les développements proposés par une grande majorité de candidats se révèlent trop descriptifs, donc peu convaincants : il leur manque une véritable dynamique démonstrative, pourtant postulée dans cette épreuve.

Les candidats se sont souvent contentés de traiter des domaines de compétences de chacune des collectivités.

Par ailleurs, des inexactitudes et un manque de clarté sont souvent à relever dans les compositions.

Dans l'ensemble, les copies présentent des insuffisances d'ordre rédactionnel et méthodologique mais aussi en matière de connaissances territoriales.

Une majorité de candidats ne s'est manifestement pas assez préparée à cette épreuve.

L'écart s'est assurément creusé en 2012 entre les bonnes ou très bonnes copies et les autres.

- ✓ Le thème de l'épreuve de note de synthèse spécialité administration générale était le suivant :

« *La mise en œuvre du principe de laïcité par les services publics communaux* ». Le dossier était composé de 11 documents pour un volume de 33 pages.

- ✓ Le thème de l'épreuve de note de synthèse spécialité gestion du secteur sanitaire et social était le suivant :

« *Les dispositifs existants en matière de prévention des expulsions locatives* ». Le dossier était composé de 10 documents pour un volume de 35 pages.

- ✓ Le thème de l'épreuve de note de synthèse spécialité analyste était le suivant :

« *La faisabilité de la mise en place d'une plateforme de démarches en ligne et les fonctionnalités à intégrer* ». Le dossier était composé de 13 documents pour un volume de 33 pages.

- ✓ Le thème de l'épreuve de note de synthèse spécialité animation était le suivant :

« *Les actions de lutte contre le décrochage scolaire, au sein d'une politique de prévention de la délinquance respectueuse des compétences de chaque acteur* ». Le dossier était composé de 14 documents pour un volume de 36 pages.

- ✓ Le thème de l'épreuve de note de synthèse spécialité urbanisme était le suivant :

« *Les récentes évolutions en matière de financement de l'aménagement* ». Le dossier était composé de 9 documents pour un volume de 34 pages.

L'épreuve de rédaction d'une note semble être un exercice a priori mieux maîtrisé par les candidats.

Cependant, peu de candidats sont capables d'analyser le dossier et d'en restituer les idées correctement et dans un ordre logique.

Il semble dans un certain nombre de cas que les candidats n'ont pas conscience de ce dont a besoin le destinataire. De ce fait, le pragmatisme manque dans certains devoirs. Un grand nombre de candidats sont restés sur le cadre juridique et ont insuffisamment développé les informations, sur la mise en œuvre du principe de laïcité.

Cependant, de très bonnes copies attestent d'une préparation efficace pour ce type d'épreuve.

B. Le concours interne et le troisième concours

- ✓ Le thème de l'épreuve de rapport spécialité administration générale était le suivant :

« *La tarification des équipements publics municipaux* ». Le dossier était composé de 11 documents pour un volume de 33 pages.

- ✓ Le thème de l'épreuve de rapport spécialité gestion du secteur sanitaire et social était le suivant :

« *La mise en œuvre d'une politique de soutien à la parentalité, en lien étroit avec les services du territoire* ». Le dossier était composé de 13 documents pour un volume de 31 pages.

- ✓ Le thème de l'épreuve de rapport spécialité analyste était le suivant :

« *Les enjeux d'un portail collaboratif en 2012 et les modalités de sa mise en œuvre par la collectivité* ». Le dossier était composé de 10 documents pour un volume de 31 pages.

✓ Le thème de l'épreuve de rapport spécialité animation était le suivant :

« *Un projet d'école ouverte sur les accueils de loisirs et les activités associatives* ». Le dossier était composé de 12 documents pour un volume de 30 pages.

✓ Le thème de l'épreuve de rapport spécialité urbanisme était le suivant :

« *La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme et l'aménagement, dans laquelle sera proposée une démarche globale pour la conduite simultanée du PPRI et la révision du PLU* ». Le dossier était composé de 6 documents pour un volume de 34 pages.

En général, les exigences de la forme sont comprises même si elles sont parfois un peu maladroitement mises en œuvre.

Beaucoup trop de copies écrites dans un style familier, utilisent des formules superficielles, incompatibles avec la rigueur administrative demandée à un attaché territorial. Par ailleurs, comme cela est constaté pour le concours interne, on relève encore beaucoup trop de fautes d'orthographe et de grammaire.

Sur le fond, si le cadre juridique est dans l'ensemble maîtrisé, l'absence de contextualisation ajoutée à la difficulté des candidats à organiser et hiérarchiser leurs propositions, rend le niveau des prestations globalement insuffisant.

Dans l'ensemble, peu de devoirs posent correctement les problématiques et les enjeux tout en proposant des pistes pertinentes et réalistes. Les candidats peinent à appréhender la dimension politique et économique du sujet et ainsi à dépasser le cadre d'une simple analyse administrative.

4. L'admissibilité

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a déclaré 462 candidats admissibles.

A. Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	107	1221	700	10/20	155
Analyste	5	13	7	10,14/20	2
Animation	13	70	39	10,07/20	12
Gestion du secteur sanitaire et social	11	69	40	10,14/20	12
Urbanisme et développement des territoires	17	216	148	10,14/20	17
Total	153	1589	934		198

► **21,2 % des candidats présents ont été déclarés admissibles.**

B. Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	52	1847	1258	12/20	164
Analyste	2	24	19	11/20	7
Animation	6	180	138	12/20	15
Gestion du secteur sanitaire et social	5	216	149	11,75/20	16
Urbanisme et développement des territoires	7	101	71	11/20	17
Total	72	2368	1635		219

► 13,4 % des candidats présents ont été déclarés admissibles.

C. Le troisième concours

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	15	258	187	11/20	36
Analyste					
Animation	2	30	24	12,50/20	6
Gestion du secteur sanitaire et social	2	16	13	10/20	0
Urbanisme et développement des territoires	2	15	11	11,50/20	3
Total	21	319	235		45

► 19,1 % des candidats présents ont été déclarés admissibles.

5 – Les épreuves orales d'admission

L'importance du coefficient et l'écart de points, relativement faible entre les candidats admissibles, donne à l'épreuve d'entretien un caractère décisif pour l'admission. Elle doit donc être préparée avec le plus grand soin par les candidats.

Ce n'est pourtant pas le sentiment dominant qu'ont ressenti les membres du jury.

A. L'entretien du concours externe

Cette épreuve, d'une durée de 20 minutes, doit permettre d'apprécier la personnalité et les motivations du candidat.

D'une manière générale, les connaissances, en matière d'environnement territorial étaient correctes, et en tous cas, supérieures à ce qui avait été relevé lors de la session précédente.

Les jurys ont régulièrement procédé à des mises en situation afin de vérifier l'aptitude des candidats à se projeter dans des situations professionnelles complexes ou imprévues.

Là encore, un progrès a été noté dans le positionnement des intéressés qui ont mieux appréhendé les mécanismes de l'exercice.

En définitive, le bilan de cette épreuve apparaît plutôt positif et en tout état de cause, en progression depuis la session 2011, résultat lié certainement à des modalités de préparation améliorées

B. Les entretiens des concours interne et troisième concours

L'épreuve se décompose entre une présentation du parcours professionnel et des compétences acquises (10 minutes) et un entretien (15 minutes)

Le jury a relevé que la présentation, qui devrait pourtant faire l'objet d'une préparation aboutie est souvent insuffisante.

La non maîtrise du temps, la faiblesse de la structuration et la difficulté à démontrer sa motivation, sont les défauts les plus fréquents.

S'agissant de l'échange avec le jury, il a été constaté, de manière quasi unanime, de grandes faiblesses dans les connaissances de l'environnement territorial, en particulier pour le concours interne.

Les connaissances sur les fondamentaux, en matière de ressources humaines de finances, de commande publique, de gestion des services public, sont apparues très lacunaires.

Plusieurs candidats interrogés sur des thématiques qui ne relevaient pas directement de leur pratique professionnelle quotidienne, ont répondu que « *ce n'était pas leur domaine* », « *qu'ils n'auraient jamais à traiter ces questions* ».

Les réponses sont révélatrices d'une préparation insuffisante et d'une absence d'ouverture rédhitoires, pour l'accès à un cadre d'emplois de catégorie A, dont les missions sont marquées par une grande polyvalence.

Enfin, les mises en situation ont souvent dérouté les candidats internes, alors même que leur cursus devrait les aider à résoudre aisément les problèmes posés.

Là encore, l'incapacité à sortir du strict champ professionnel est apparue.

Les candidats du troisième concours sont globalement plus exempts de ce type de remarque.

Le jury a noté de leur part des qualités significatives, en terme de motivation et de capacité à l'encadrement.

C. L'oral de langue vivante

Quel que soit le choix de la langue, le constat récurrent qui est fait révèle la pauvreté du vocabulaire employé par un trop grand nombre de candidats.

Le niveau général reste cependant correct pour cette épreuve. Il est important de souligner la présence de quelques candidats brillants, le plus souvent bilingues.

Les principales difficultés des candidats viennent d'un manque de préparation en amont. Il est en effet indispensable de connaître les bases grammaticales et lexicales (en insistant sur le vocabulaire transférable à tout sujet). Il est faut également être " actif " : savoir mener l'entretien en élargissant son discours autour de l'article et de façon spontanée. Concernant la phase de la traduction du texte, il faut savoir rendre les idées dans un français correct.

Force est de constater un manque évident d'implication et de motivation d'un certain nombre de candidats notamment au concours interne qui s'explique par le fait que l'épreuve de langue est une option facultative.

6 – L'admission

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis. **(238 lauréats)**.

Pour le concours externe **(135 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 10,50/20 → 107 lauréats
- Analyste : 11,29/20 → 1 lauréat
- Animation : 10,79/20 → 8 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 10,54/20 → 7 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 10,67/20 → 12 lauréats

Pour le concours interne (**84 lauréats**), le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 13,11/20 → 52 lauréats
- Analyste : 11,44/20 → 5 lauréats
- Animation : 11,39/20 → 10 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 11,44/20 → 10 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 11,11/20 → 7 lauréats

Pour le troisième concours (**19 lauréats**), le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 12,56/20 → 15 lauréats
- Analyste : /
- Animation : 13,83/20 → 2 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : /
- Urbanisme et développement des territoires : 13/20 → 2 lauréats

8 – Le profil des lauréats

▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des 135 lauréats est de 29 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 86 % de femmes et 14 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 41% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 38,50% des autres départements de l'Inter-région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (hors Bouches-du-Rhône),
- 20,50 % hors Inter-région.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des 84 lauréats est de 39 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 73 % de femmes et 27 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 31,78% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 49,72% des autres départements de l'Inter-région région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (hors Bouches-du-Rhône),
- 18,50% hors Inter-région.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des 19 lauréats est de 40,5 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 53% de femmes et 47% d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 36,05% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 45,45% des autres départements de l'Inter-région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (hors Bouches-du-Rhône),
- 18,50% hors Inter-région.

9 – Analyse et conclusion

Le premier point que souhaite mettre en exergue le jury est la qualité de l'organisation mise en œuvre par le CDG 13, pour le déroulement de ces concours.

Le professionnalisme, les compétences, l'engagement et la sérénité des agents du CDG 13 ont permis que chacune des étapes des concours se passe dans d'excellentes conditions, pour les candidats comme pour les membres du jury.

Il convient d'apprécier également l'apport des correcteurs, dont le travail sans être en pleine lumière, demeure essentiel pour assurer la plus grande équité possible dans l'évaluation des copies des candidats.

Enfin, il faut, remercier les membres du jury pour leur investissement et l'enrichissement des débats apportés par chacun, dans la diversité de leur parcours professionnel ou électif, ce dans le respect des interlocuteurs et dans une ambiance de qualité.

Au-delà des aspects d'organisation, plusieurs points méritent d'être relevés.

Le niveau des candidats est apparu en progrès pour le concours externe, en diminution pour le concours interne et constant pour la 3eme voie.

Cela explique que le jury n'a pas considéré comme opportun de transférer des postes du concours externe vers le concours interne.

Le constat déjà relevé par le jury 2011, de lacunes importantes dans la maîtrise des fondamentaux de la culture territoriale demeure.

Ceci est particulièrement flagrant dans les domaines des finances publiques et de la commande publique.

Le jury souligne que la diminution du nombre d'épreuves et notamment la disparition des épreuves de spécialité semble conduire à un nivellement du niveau des candidats.

Il est important que les futurs candidats ne pensent pas que la simplification du concours soit synonyme d'exigences moindres. Au contraire, le jury qui a moins d'opportunité pour apprécier le candidat, va optimiser le temps qui lui est offert.

Le Président du Jury



Michel POGGETTI
Administrateur Territorial hors classe

Directeur des assemblées de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole